

*Commune de Beaumont du Lac (Haute-Vienne) –
Conseil Municipal du 05/05/2025*

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mai à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaumont du Lac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge ROUGIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et procède à l'appel :

Quorum : 06

Membres en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 8

Présents : BELMON Patrick, CHASTEL Yann, GRANDAUD Gilbert, LAUCOURNET Jean-Marie, LAY Jean-Pierre, MARTIN Sébastien, ROUGIER Serge ;

Excusés : FLACASSIER Rachel (procuration à Serge ROUGIER), ORIAL Brigitte ;

Absents : BEURRIER Dimitri.

Monsieur Patrick BELMON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 avril 2025.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

➤ Décision du 25 avril 2025 : Bail logement communaux (logements sociaux)

Bail signé avec Thierry BOUSCAUD pour la location d'un logement situé dans l'ancienne école (logements sociaux, logement n°1), 458 route d'Eymoutiers, Le Bourg, Ancienne Ecole, 87120 Beaumont du Lac, pour un loyer mensuel de 295.01 €.

➤ Décision du 25 avril 2025: Attribution marché achat de matelas et divers literie gîtes communaux.

Un marché relatif au remplacement de la literie dans les gîtes communaux est conclu avec la société BUT COSY LIMOGES SUD, 54-56 Avenue du Général Martial Valin 87 000 Limoges. Il comprend l'acquisition de 6 sommiers, 6 matelas, 6 housses, 6 couettes et 40 oreillers. Le montant de la dépense à engager au titre de ces travaux est arrêté à la somme de 3 839.32 euros H.T. soit 4 607.18 euros T.T.C qui seront imputés sur le budget Principal.

Le Conseil passe à l'examen de l'ordre du jour.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente ;
2. Emprunt : financement des travaux de voirie 2025 ;
3. Poste d'adjoint vacant : maintien d'un 3^{ème} adjoint ;
4. Election du 3^{ème} adjoint (le cas échéant) ;
5. Indemnités du maire et des adjoints (le cas échéant) ;
6. Questions diverses.

Modalités de vote : scrutin ordinaire à main levée pour toutes les délibérations.

Le procès-verbal de la séance du 04 avril 2025 a été approuvé et signé par les présents.

*Commune de Beaumont du Lac (Haute-Vienne) –
Conseil Municipal du 05/05/2025*

2025/32 Budget principal : emprunt pour financer les travaux de voirie 2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que :

- Dans le cadre du budget primitif, le conseil municipal a adopté ce jour les crédits nécessaires à la réalisation de travaux sur la route de « Gane Tréjaune » à Châteaucourt, et sur la « route des plaines » à Villemoujeanne, qui ont été inscrits tant en dépenses, pour un montant total de 125 400.00 € TTC, qu'en recettes.
- Conformément à ce budget, un premier emprunt de 50 000.00 € doit contribuer au financement de cet investissement. Après avoir consulté plusieurs banques, Monsieur le Maire propose de souscrire un contrat d'emprunt de 50 000.00 € à taux fixe sur 12 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 08 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention

- **DÉCIDE** de souscrire un emprunt de **50 000.00 €** auprès de la Caisse d'Epargne pour financer les travaux de voirie 2025, dont les conditions sont les suivantes :
 - ☞ montant du capital : **50 000.00 euros**
 - ☞ durée du prêt : **12 ans**
 - ☞ taux fixe: **3.44 %**
 - ☞ taux effectif global: **3.44%**
 - ☞ amortissement : **constant**
 - ☞ périodicité des échéances : **trimestrielle**
 - ☞ autres frais financiers: 100 € de commission d'engagement.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer ce contrat d'emprunt ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

Transmis en Préfecture le 07 mai 2025, publié le 07 mai 2025.

2025/33 - Fixation du nombre des adjoints au maire

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Vu la délibération du 15 décembre 2023 fixant le nombre d'adjoint au maire,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Beaumont du Lac étant de onze le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser trois,

Considérant le décès de Mr Guy COUPET, 3^{ème} adjoint au maire de Beaumont du Lac, le 07 avril 2025,

Monsieur le maire demande au Conseil de se prononcer sur la conservation du poste d'adjoint auparavant occupé par Mr Guy COUPET. Il propose de rester à deux adjoints et donc de supprimer le poste de 3^{ème} adjoint au maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 08 voix pour, 00 voix contre et 00 abstentions,

- **Décide** de supprimer le 3^{ème} poste d'adjoint et de maintenir les deux postes d'adjoints existants.

Transmis en Préfecture le 07 mai 2025, publié le 07 mai 2025.

*Commune de Beaumont du Lac (Haute-Vienne) –
Conseil Municipal du 05/05/2025*

2025/34 - Versement des indemnités de fonctions au Maire et aux adjoints :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,

Considérant le décès de Mr Guy COUPET le 07 avril 2025 ;

Considérant que l'indemnité d'adjoint n'est versée que si l'adjoint a reçu une délégation de fonctions du maire par arrêté ;

Vu la délibération de ce jour supprimant le troisième poste d'adjoint au maire,

Considérant donc la nécessité de réévaluer les indemnités du maire et des adjoints en fonction du nouveau plafond à respecter, calculé sur la base de l'indemnité du maire et celles de deux adjoints restants (soit 45.30 % de l'indice brut 1027) ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à 08 voix pour, 00 voix contre, 00 abstention :

- **Décide** de fixer avec effet immédiat le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire comme suit : **25.50% de l'indice brut 1027**.
- **Décide** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire pour le premier adjoint au maire comme suit : **12.60 % de l'indice brut 1027** considérant que l'indemnité d'adjoint n'est versée que si l'adjoint a reçu une délégation de fonctions du maire par arrêté ;
- **Décide** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire pour le second adjoint au maire comme suit : **7.20 % de l'indice brut 1027** considérant que l'indemnité d'adjoint n'est versée que si l'adjoint a reçu une délégation de fonctions du maire par arrêté ;

Transmis en Préfecture le 07 mai 2025, publié le 07 mai 2025.

Questions et informations diverses :

Ménage dans les gîtes :

Le maire informe le conseil que toujours personne n'a été trouvé pour occuper le poste non permanent pour le nettoyage des gîtes l'été. Le maire demande à nouveau au conseil de réfléchir à une solution et d'informer leurs connaissances de ce poste.

Course cycliste du 10 mai 2025 :

Le maire informe le conseil que la course cycliste prévue les 10 et 11 mai 2025 est en cours d'installation. Un vin d'honneur aura lieu au foyer rural à 17h le dimanche 11 mai, lors de la remise des prix. Les membres du conseil et les habitants de Beaumont du Lac y sont conviés.

La séance est clôturée à 20h40.

Délibérations adoptées durant la séance :

- **2025/32** Budget principal : emprunt pour financer les travaux de voirie 2025 ;
- **2025/33** Fixation du nombre d'adjoint ;

*Commune de Beaumont du Lac (Haute-Vienne) –
Conseil Municipal du 05/05/2025*

- **2025/34** Versement des indemnités de fonction au maire et aux adjoints ;

Le Maire, président de la séance :

M. S ROUGIER

Le secrétaire de séance :

M. P BELMON

*Commune de Beaumont du Lac (Haute-Vienne) –
Conseil Municipal du 05/05/2025*

Les conseillers municipaux présents :

M. Y CHASTEL

M. Gilbert GRANDAUD

M. J-M LAUCOURNET

M. J-P LAY

M. S MARTIN